



Compte-rendu CTA interacadémique - Mercredi 03 février 2021

La FSU en déclaration préalable fait remarquer que la multiplication des CTA interacadémique avec un seul point à l'ordre du jour est chronophage et peu efficace, et demande des explications sur les critères ayant décidé de la suppression de 7 postes dans les services académiques du Grand-Est.

Le Recteur reconnaît que la visioconférence permet de faire plusieurs réunions mais que c'est chronophage.

Pour la suppression des 7 postes, la question serait à poser au niveau des CT ministériels. A partir du moment où l'administration centrale a pris la décision d'une stabilité des postes administratifs sur un plan national, la répartition des suppressions de postes se fait en fonction d'une sur et sous dotation des académies.

Un travail a été mené par le SGRA pour répartir les -7 emplois entre les 3 académies. Selon la méthode de répartition nationale des emplois, Nancy-Metz et Reims sont excédentaires et Strasbourg déficitaire donc dans un premier temps, -5 postes à Nancy-Metz, +1 à Strasbourg et -3 à Reims.

Le SGRA explique que ce résultat est l'utilisation d'un outil national, SERACA (sur les postes dans les services académiques) qui prend en compte des critères quantitatifs : nombre d'élèves et de personnels. Or Reims et Nancy-Metz sont dans une situation démographique défavorable. Le SGRA s'engage à transmettre une carte comparative entre les académies de la répartition des emplois, qui date de 2018.

L'académie de Nancy-Metz a préfinancé trois postes de secrétariat au secrétariat général de la région académique, un emploi d'attaché et un emploi à la DAF pour compenser les missions régionales de la DAF de l'académie de Nancy Metz (BOP214 - services académiques- qui prend de l'ampleur notamment avec intégration Jeunesse et Sport, et le BOP 150- enseignement supérieur et recherche- par exemple pour les subventions aux établissements de l'enseignement supérieur pour la rénovation thermique). Pour le type d'emploi créé à la DAF, le SGRA ne peut pas répondre pour l'instant.

Pour régulariser la création de emplois à la région académique, + 2 postes à Nancy-Metz, -1 à Strasbourg et -1 à Reims.

La synthèse des mesures est donc -3 postes à Nancy-Metz, et - 4 postes à Reims dans les services académiques.

La FSU demande si l'excédent de 50 postes à Nancy et de 29 à Reims est fait pour un prévisionnel de futures suppressions de postes dans les services académiques les prochaines années. Elle fait aussi remarquer que la création de 4 postes supplémentaires de conseillers RH de proximité va encore se faire en supprimant des postes administratifs, probablement de catégorie C.

Le SGRA, ose espérer que les indicateurs théoriques ne constituent pas une trajectoire de suppressions d'emplois. C'est un barème qui a le mérite d'exister même s'il est très imparfait car il ne prend en compte que des critères quantitatifs. Il ne souhaite pas opposer conseillers RH de proximité et postes administratifs car la filière administrative est une filière noble, extrêmement diverse. La RH de proximité relève en effet de la filière administrative.